

# Blamont Infos



Le Maire, l'ensemble des élus, les employés municipaux ainsi que les membres de la commission information vous présentent leurs meilleurs voeux pour **2026!**



# VOEUX DU MAIRE - *Un mandat, une vision, une communauté*

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,

En ce début d'année 2026, c'est avec une émotion particulière que je m'adresse à vous pour ces vœux, les derniers du mandat municipal 2020-2026. Six années riches en défis (on a démarré avec la COVID), en projets, et surtout en moments partagés. Dans un monde où les crises et les conflits occupent souvent le devant de la scène, notre village, lui, continue d'écrire une histoire différente. Une histoire faite de résilience, de solidarité et d'innovation.

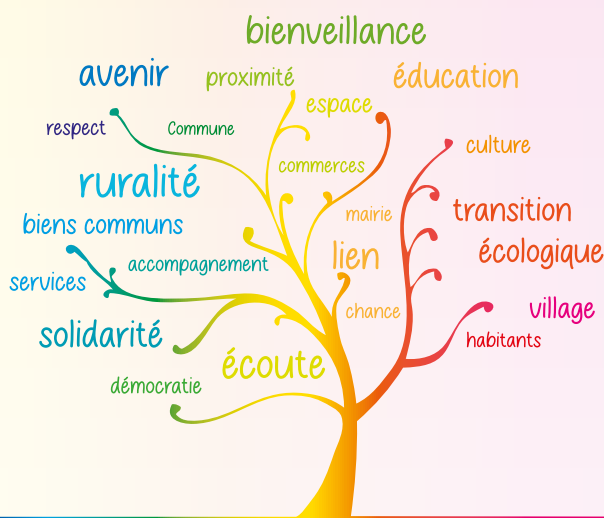
2025 restera une année charnière avec l'aboutissement de projets majeurs qui dessinent le Blamont de demain : le gymnase du collège, symbole de notre engagement pour la jeunesse et le sport, la copropriété les Tilleuls, qui accueille l'Espace Santé pour un accès aux soins de proximité, la chaufferie biomasse bois, une avancée concrète vers une transition énergétique responsable, le centre de secours et d'incendie, garant de notre sécurité à tous. Ces réalisations ne sont pas que des équipements, ce sont des outils au service de notre qualité de vie, de notre santé et de notre environnement.



Blamont est une communauté vivante grâce à l'engagement des employés communaux, des commerçants, des associations, des actions solidaires, des animations, de l'embellissement de notre village et j'en oublie. C'est l'énergie et l'implication de chacun qui font de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Je remercie sincèrement toutes celles et ceux qui s'investissent, souvent dans l'ombre, pour animer et enrichir notre quotidien.

Je tiens également à saluer chaleureusement l'engagement de nos élus, qui ont œuvré sans compter pour notre commune. Ensemble, nous avons fait de Blamont un Village d'Avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2026, pleine de projets, de bonheur et de réussite. Prenez soin de vous.



Serge DELFILS  
Maire de BLAMONT

FAIRE POUSSER LES IDÉES DANS NOTRE VILLAGE D'AVENIR !

BLAMONT - 2026



## INVITATION

### VOEUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITÉ

L'ensemble de la population est invité aux vœux du Maire et de la Municipalité

le **VENDREDI 16 JANVIER** à 19 H à la Maison pour Tous.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT**  
**MANDAT 2020-2026**  
**Séance n°42 - Session ordinaire du 17 novembre 2025**

**1. Vente d'un terrain agricole – DCM n° 2025-45**

Lors de sa séance du 29 septembre 2025, le Conseil municipal a acté le principe de la vente de tout ou partie de la parcelle cadastrée A 300 dite « Aux Genévriers », d'une contenance de 2.137 h. Madame Montagnon est intéressée par cette parcelle qu'elle exploite, depuis de nombreuses années sous le régime d'un bail à ferme. Elle désire faire l'acquisition de la totalité de la parcelle.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte de vendre la parcelle A 300 à Mme Montagnon d'une contenance de 2,137 ha pour un montant de 6 500 € TTC.
- Acte que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- Résiliera, à la date de signature de l'acte notarié de vente, le bail à ferme n° A.79 sans préjudice pour aucune des deux parties.
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente auprès du notaire et tout document y afférent.
- Inscrit la recette correspondante au budget 2025.

**2. Espace Mignerey : engagement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – DCM n° 2025-46**

Le 9 octobre dernier, la commission aménagement a échangé sur la présentation faite par l'Agence D'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADUPM) sur l'aménagement du futur quartier « Mignerey ».  
La proposition est d'engager un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour voir qui est intéressé par cet aménagement majeur de créations d'habitats pour les années à venir.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :**

- Accepte d'engager un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'aménagement du futur quartier Mignerey.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cet engagement.

**3. AMI : choix d'un prestataire d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – DCM n° 2025-47**

Afin de mener à bien l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) exposé précédemment, le Maire souhaiterait déléguer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à un prestataire extérieur. Ayant travaillé avec l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADUPM) pour l'élaboration du projet, il propose de leur confier cette AMO pour un montant de 7 900 € TTC.

**VOTE : Le Conseil, à l'unanimité :**

- Accepte de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'espace Mignerey à l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.
- Accepte l'offre d'un montant de 7 900 € TTC pour la mission.
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que le contrat d'AMO proposés et l'ensemble des documents afférents.
- Inscira les dépenses correspondantes au budget 2026.

**4. Décision Modificative de budget n° 04 – DCM n° 2025-48**

Le Maire propose d'inscrire au budget les produits des ventes de la maison Glasson et de la parcelle agricole. Cette démarche s'inscrit dans la volonté exprimée lors du dernier Conseil de racheter partiellement les terrains actuellement détenus par l'Établissement Public Foncier et réduire la dette de la commune. D'autre part, les montants restant au chapitre 20 pour la modification du Plan Local d'Urbanisme étant insuffisant pour solder l'opération, il est également proposé d'abonder l'article 202.

Chap/Article	Désignation	Dépense	Recette
21 / 2111	Achat terrain nu	80 000.00 €	
20 / 202	Révision PLU	6 500.00 €	
77 / 7751	Vente maison Glasson	/	80 000.00 €
77 / 7751	Vente terrain agricole	/	6 500.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>86 500.00 €</b>	<b>86 500.00 €</b>

Le Maire informe également l'assemblée que, dans le cadre de la fongibilité des crédits votée avec le budget Primitif 2025, les mouvements suivants ont été réalisés afin de pouvoir payer les intérêts liés à la 1ère échéance du prêt contracté pour le cabinet médical.

Chap/Article	Désignation	Dépense	Recette
66 / 66111	Intérêt prêt cabinet médical	+ 1 859.00 €	/
011 / 60621	Combustibles	- 1 859.00 €	/
	TOTAL	0.00 €	/

**VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la Décision Modificative de budget n° 04, telle que présentée.**

## **5. Cabinet médical : avenant n°01 au marché – DCM n° 2025-49**

### **Point sur l'avancement des travaux :**

L'objectif d'une fin de travaux pour mi-décembre sera maintenu. Le résultat correspond complètement au projet avec des locaux spacieux et lumineux.

### **Signalétique :**

Dans le cadre du marché, une signalétique intérieure et extérieure était prévue. Il est proposé de poursuivre avec la typographie utilisée sur les bâtiments communaux pour une harmonie générale.

### **Avenant N°1 au marché :**

Après visite sur place quelques modifications des plans initiaux ont été émises pour améliorer le bon fonctionnement des locaux.

De ce fait, après échanges techniques et négociations avec l'entrepreneur, un devis a été établi pour les points suivants :

- Modification du mobilier de consultation
- Ajout d'une douche dans la partie vestiaire
- Ajout d'un placard dans l'entrée du futur cabinet infirmier.

Devis de l'entrepreneur SASU MAX (déjà en charge des travaux) : 10 111 € HT, soit 12 100 € TTC

### **VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer l'avenant N°1 au marché de travaux de l'aménagement du cabinet médical et infirmier à l'entreprise SASU MAX pour un montant de 10 111 € HT, soit 12 100 € TTC.
- D'autoriser le Maire à passer cet avenant au marché initial et à signer tous les documents afférents à ce dernier.
- D'inscrire les dépenses au budget 2025.

## **6. Création du cabinet médical et projet de charte – DCM n° 2025-50**

Les locaux (copropriété les Tilleuls), propriété privée de la commune, doivent recevoir un nom.

Le groupe de travail propose « Espace Santé de Blamont ».

D'autre part, l'attribution de chacun des locaux doit être faite dans la transparence, par un appel à candidature. Aussi, le Conseil doit-il acter une démarche précise.

Cette démarche repose sur des principes que le groupe de travail a retenus :

- Il s'agit d'abord de fixer dans un texte les principes généraux sur lesquels s'engageront la commune et les professionnels de santé qui souhaiteront s'installer. Il est proposé de l'appeler « Charte »
- Chaque professionnel aurait également une Convention particulière à signer avec la commune, fixant des caractéristiques plus précises des engagements réciproques.
- Un bail sera à signer avec des clauses qui seront discutées par le Conseil dans une prochaine séance. En particulier le prix des locations et les questions d'entretien des locaux.
- Mise en place d'un règlement intérieur pour les locataires et la commune, pour les locaux qui lui reviendront.
- Un appel à candidature pour chacun des locaux : dans la mesure où le Conseil adoptera le principe de ces textes et leur contenu, il sera fait appel à candidature par voie de presse spécialisée.
- Le Conseil définira la composition de la commission qui fera le choix des candidatures retenues (Commission ad hoc, commission d'appel d'offres ou municipalité).

Dans un souci de simplification, après examen de ces propositions et discussion, sont retenus :

- La mise en place d'une Charte cadrant l'utilisation des locaux, les droits et devoirs de chaque locataire/occupant
- Le bail à signer reprenant les conditions particulières liées à la location de chaque local
- Un règlement intérieur pour l'ensemble des locaux
- Les principes de l'appel à candidature et de la commission qui choisira les candidats.

L'assemblée souhaite également que la priorité soit donnée aux candidatures de médecine générale pour ces locaux. Des demandes de spécialistes pourraient être étudiées et une implantation dans d'autres locaux est envisageable.

**VOTE : Le Conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- D'attribuer le nom « Espace Santé » à la structure mise à disposition des professionnels de santé.
- D'accepter le principe de la démarche de mise à disposition de la structure prévoyant : une Charte d'engagement (commune et professionnels) et un bail par professionnel, ainsi qu'un règlement intérieur.
- D'acter le principe d'un appel à candidature, par publicité dans des journaux spécialisés avec comme première condition pour que soit retenue une candidature, la signature de la Charte, l'acceptation du règlement intérieur et du bail.
- Que les candidats seront choisis après examen de leur dossier par une commission présidée par le Maire et dont la composition sera définie ultérieurement.

## **7. Convention d'entretien des abords de la caserne des pompiers – DCM n° 2025-51**

Les prestations à réaliser, si elles sont effectuées par la commune, consistent en :

- L'entretien des espaces verts comprenant 410 m<sup>2</sup> de gazon, 300 m<sup>2</sup> de talus planté, 5 arbustes et 3 arbres
- Le déneigement du centre en « première urgence » sur une surface globale de 480 m<sup>2</sup>, le déneigement secondaire serait ensuite assuré par les sapeurs du centre.

Il est proposé de conventionner avec le SDIS 25 pour acter, notamment, que la commune assurera ces missions à titre gracieux.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :**

- D'accepter de réaliser l'entretien des espaces verts et le déneigement de première urgence de la caserne implantée rue des Combottes, à titre gracieux, à compter de ce jour.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions présentées et tout document y afférent.

## **8. Convention d'accès au gymnase pour l'école primaire – DCM n° 2025-52**

Afin que l'école primaire puisse accéder au gymnase du collège pour y faire des séances d'éducation physique, il est nécessaire d'établir une convention quadripartite regroupant : la commune, le Département, le collège et l'école élémentaire. Le Conseil souhaite que soit demandé au Département une gratuité des locaux pour ce créneau en contrepartie de la réalisation de l'entretien des abords du gymnase.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention permettant l'accès de l'école élémentaire au gymnase du Collège pour leurs séances de sport.**

## **9.O.N.F. : assiettes des coupes 2026 – DCM n° 2025-53**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général.
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet.
- La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation.**

**2) Décide des orientations de mise en marché suivantes :**

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
6im – 20 im – 21im	BO - BI				X	
14rl	BI				X	
24a1	BE					Cessions à particulier

3) Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés

4) Autorise le maire à signer les documents afférents.

## 10.O.N.F : programme des travaux 2026 – DCM n° 2025-54

L'ONF propose cette année un programme de 34 615.05 € HT en investissement, dont 16 906.55 € au titre du Plan de Relance Forestier, et 664.00 € HT en fonctionnement, soit un montant total de 35 279.05 € HT, soit 38 806.96 € TTC. A titre d'information, Sandrine SCOTTON présente un récapitulatif des dépenses (programmes de travaux) et des recettes (vente de coupes de bois uniquement) de 2023 à 2025.

	2023	2024	2025
<b>DEPENSES PG travaux ONF TTC</b>	21 391.70 €	25 224.55 €	30 561.37 €
<b>VENTES COUPES BOIS</b>	66 475.68 €	118 398.00 €	85 782.34 €

**VOTE :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux annuels proposé par l'ONF pour un montant de 35 279.05 € HT, soit 38 806.96 € TTC.

- D'autoriser le Maire à signer ce devis et toutes les pièces afférentes.

- D'inscrire les sommes correspondantes au budget 2026.

## 11.Complémentaire santé des agents : participation employeur – DCM n° 2025-55

À compter du 1er janvier 2026, la collectivité a l'obligation de mettre en place une participation aux contrats santé des agents. Cette participation doit être d'un minimum de 15 € / agent / mois, soit sur contrat collectif, soit sur contrats labellisés. Le Centre De Gestion du Doubs (CDG25) a un contrat collectif négocié auquel la commune peut se rattacher dès le 1er janvier 2026.

**VOTE :** Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031. Pour ce risque, le niveau de participation sera de 15 € / agent.

- AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant.

## 12.Chaufferie réseau de chaleur : bail emphytéotique pour la régie BioChaleur SYDED / commune – DCM n° 2025-56

Dans le cadre des accords validés lors de précédents Conseils municipaux entre le SYDED et la commune, il y a lieu de formaliser le découpage de la zone de l'ancienne propriété Glasson.

Selon les projets, les chaufferies peuvent être amenées à être construites sur des parcelles communales, communautaires, ou de la propriété d'une autre collectivité (Département, ...), voire même d'un privé.

Aussi, une mise à disposition des dites parcelles par leur propriétaire au SYDED est nécessaire pour la construction des chaufferies. C'est l'objet de ce bail emphytéotique (selon document présenté).

Le découpage de la zone concernée par le géomètre est présenté. La chaufferie sera bien implantée 4 Rue du Lomont à Blamont.

Le présent bail emphytéotique est conclu pour une durée de 99 années entières et consécutives à compter de la date de sa signature. Le présent bail est consenti et accepté à titre gratuit.

**VOTE :** Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les conditions du bail emphytéotique telles que présentées.

- D'autoriser le Maire à signer le bail auprès d'un notaire ainsi que tous les documents afférents.

## 13.Mise en conformité du réseau électrique : proposition du SYDED – DCM n° 2025-57

**Grande rue (depuis le collège jusqu'à hauteur du n°22) :**

Dans le cadre d'une mise en conformité du réseau fil nu de la Grande rue, le SYDED propose de réaliser les travaux en aérien avec, potentiellement, la pose de nouveaux poteaux en remplacement de certains trop faibles. Dans ce cas de figure, aucune participation financière ne sera demandée à la commune. L'intégralité des travaux est prise en charge par le SYDED.

La 2ème proposition du Syndicat est d'enfouir cette partie de réseau. Dans ce cas, la totalité du coût des travaux de génie civil et des travaux électriques seront pris en charge par le SYDED et il y aurait un reste à charge pour la commune correspondant aux travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication (hors génie civil, fourniture et pose du matériel).

A ce stade du projet, le SYDED estime le reste à charge de la commune à hauteur d'environ 50 000 €. Il ne s'agit que d'un estimatif qui n'a, bien sûr, pas valeur de devis. En cas de travaux, un devis sera établi directement par l'entreprise (SPIE pour des travaux réalisés en 2026) et le marché, sous contrôle du SYDED, sera passé entre la commune et l'entreprise.

#### **Grande rue, rue Neuve et rue Jules Ferry :**

Suite à cette proposition, il a été demandé au SYDED d'étudier une mise en conformité du solde du réseau nu de la commune. Ce dossier serait traité comme un chantier d'enfouissement de réseau, car il n'existe actuellement pas de contrainte ou de non-conformité avérée. Une première approche du dossier fait apparaître un coût global de l'opération d'environ 240 000 € dont 138 000 € à la charge de la commune.

**VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De valider le projet du SYDED pour la Grande rue avec un enfouissement de réseau, selon un estimatif de 50 000 € de reste à charge pour la commune en 2026.
- D'autoriser le Maire à demander le chiffrage définitif du projet au SYDED.
- De ne pas donner suite au projet soldant le réseau pour le reste de la Grande rue, la Rue Neuve et la rue Jules Ferry
- De prévoir les dépenses au budget 2026.

## **Discussions :**

### **Questions diverses**

#### **Frelon asiatique**

De nombreux nids ont été signalés cet automne sur la commune. La loi Frelon du 14/03/2025 stipule que la destruction du nid est à la charge du propriétaire concerné et soumise à son bon vouloir, sauf en cas de danger grave et imminent.

Il est proposé d'organiser une réunion d'information sur le sujet afin de sensibiliser les habitants et leur donner des astuces pour un piégeage plus efficaces de ces insectes. Il est rappelé que la FREDON peut également être contactée pour ce type de questions.

LA POSTE



## **HORAIRES AGENCE POSTALE**

**Les horaires de l'agence postale seront perturbés pendant les fêtes.**

**FERMETURE les 26 et 27 décembre.**

**Semaine du 29 décembre au 3 janvier :**

**OUVERTURE UNIQUEMENT MARDI aux horaires habituels.**

**Merci de votre compréhension !**

## **DÉCÈS DE MADAME MARCELLE JACQUET**

Madame Marcelle Jacquet, 96 ans, ancienne secrétaire de mairie de la commune est décédée à l'EHPAD où elle résidait depuis quelques années. Très attachée à Blamont, où elle a vécu toute sa vie, madame Jacquet a assuré sans discontinuité la responsabilité du secrétariat de mairie sous cinq premiers magistrats : Félix Trabbia, Jacques Guénézan, Jean-Paul Csuzi, Michel Riche et enfin Claude Perrot. En mars 1990, elle fit valoir ses droits à la retraite. Elle fut alors remplacée par Madame Nicole Tiercin. Madame Jacquet laissera le souvenir d'une personne très compétente dans son travail, tout à la fois chaleureuse et discrète. A ses trois enfants, Marie-Pierre, Christian et Claude nous adressons nos sincères condoléances.

# CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

*du centre d'incendie et de secours du plateau de Blamont, le 10 décembre 2025*

Le **jeudi 21 mars 2024** est une date qui restera dans les archives des communes du plateau de Blamont et des sapeurs pompiers volontaires. En effet, nous étions nombreux pour la cérémonie de pose symbolique de la première pierre. Cette étape concrétisait un long travail de préparation pour la commune de **BLAMONT** avec l'apport du terrain (à l'euro symbolique), des travaux préparatoires (terrassement – plateforme - voirie) et le pilotage d'un accord de territoire avec la participation financière de 11 communes. Depuis, le projet a pris forme avec un an de travaux environ, puis le déménagement du centre de secours dans ses nouveaux locaux le **01 août 2025**.



Le **10 décembre**, nous étions nombreux pour l'inauguration officielle de la caserne aux côtés des sapeurs pompiers volontaires et de leur chef de centre, le lieutenant Fabrice Rouillier. Étaient présents la présidente du SDIS Mme Christine BOUQUIN - le contrôleur général Stéphane BEAUDOUX - la chaîne de commandement de la 6ème compagnie de Montbéliard - M. le sous-préfet Renaud NURY - la Gendarmerie - le Département du Doubs - les communes qui ont participé au financement - l'Amicale des sapeurs pompiers - les familles et amis.



La nouvelle caserne représente une avancée pour la sécurité, pour une intervention rapide et efficace, et offre des locaux appropriés.

Cette cérémonie a permis de souligner **les valeurs clés de l'engagement des pompiers** : solidarité et entraide - dévouement et courage - citoyenneté et service public – camaraderie.

Cette inauguration a été marquée par un moment d'émotion, très attendu de tous, avec la découverte de la plaque « **centre Capitaine Hugues BIRY** ». Cela marque la reconnaissance d'un engagement au service de la population de Blamont et au-delà.



Le 1er août, les élus de Blamont ont offert une peinture au Centre d'Incendie et de Secours pour célébrer l'ouverture de la nouvelle caserne. Au dos il est écrit : ce tableau exprime l'attachement des élus et de la commune envers les sapeurs pompiers qui nous protègent. Tout est dit.



# ANNIVERSAIRE DES SENIORS

Comme il est désormais d'usage, nous proposons, à l'occasion de leur anniversaire, une visite à nos seniors ayant 90 ans et plus.

Nous avons rencontré deux personnes sur les quatre concernées ce trimestre. Ce sont des moments joyeux pour eux et pour nous, l'occasion d'évoquer le temps qui passe, les nombreux changements et des souvenirs divers.



*Madame Doillon*



*Monsieur Hervé*

Pour la majorité d'entre eux, vivant désormais seul(e) à leur domicile, cette visite permet également de s'assurer qu'ils sont entourés ou si besoin de les orienter auprès des services compétents.

Merci à eux tous, de ces moments si riches en émotion et leçons de vie qu'ils nous offrent.

## PETIT RAPPEL CITOYEN

Si vous n'êtes pas encore inscrit (e) sur les listes électorales et que vous désirez voter aux prochaines élections municipales, vous devez vous inscrire :

- avant le 4 février inclus pour une inscription en ligne sur le site [service-public.gov.fr](http://service-public.gov.fr)
- avant le 6 février inclus en mairie aux heures d'ouverture au public.

## INFO SERVICES

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

France  
services



France Services vous aide dans vos démarches auprès des services publics (Allocations Familiales, Assurance Retraite, Assurance Maladie, Finances Publiques, Pôle Emploi, Justice, MSA, Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Exemple de démarches :

- Déclarer mes revenus
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle Emploi
- Gérer votre compte Ameli

Plusieurs sites sont proches de Blamont pour prendre des renseignements ou des rendez-vous :

*l'Isle-sur-le-Doubs* : 10, rue des Prés verts - 03.81.92.99.91

*Montbéliard* : 15, rue de la Petite Hollande - 03.81.36.52.03

*Saint Hippolyte* : Esplanade des fêtes - 03.81.31.54.26

*Sochaux* : 4, rue de la Poste - 09.62.69.61.15

*Valentigney* : 14 bis, rue Gustave Courbet - 03.81.36.12.81

ou sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



Commission Énergie - Travaux

## ESPACE SANTÉ

Portes ouvertes à la population du samedi 6 décembre

*Engouement de la population pour découvrir les nouveaux locaux.*

Une structure très attendue pour répondre à un besoin essentiel, des locaux adaptés pour exercer la médecine générale et les soins infirmiers, après une année de travaux, la commune va mettre à disposition du personnel soignant ces nouveaux locaux dans un emplacement stratégique de la commune.

Un investissement important mais nécessaire qui a toujours été une priorité.

Bien sûr, il reste encore les aménagements des appartements dans la copropriété « Les tilleuls » (entrepreneur/acquéreurs) sans compétence de la commune.

Samedi 6 décembre, grâce à l'organisation d'une porte ouverte, le public était très nombreux, intéressé de découvrir l'ensemble des nouveaux locaux.

De bons retours sur l'aménagement, la qualité de la structure avec une mention particulière concernant les façades.

Bien sûr, la question principale reste la venue d'un 2ème médecin ! Cette recherche reste une priorité de la municipalité qui y travaille.



*Ouverture de la structure nommée « Espace Santé » courant janvier 2026.*



La MPT vous invite à découvrir une nouvelle activité à la rentrée :

## ATELIER LOISIRS CRÉATIFS SCRAPBOOKING

Démarrage :

- Le 14 janvier pour les enfants, de 14h15 à 15h30
- Le 20 janvier pour les adultes de 14h15 à 16h00.

N'hésitez pas à contacter MME GEORGES Laetitia au 06 83 09 49 21, laetitia.georges6@orange.fr pour tout complément d'information.

*Nous vous souhaitons à tous et toutes de bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous en 2026 !*

Laetitia GEORGES

Atelier Loisirs  
créatifs /  
scrapbooking

MPT DE BLAMONT

enfant : 14 janvier de 14H15 à 15H30  
adulte : 20 janvier de 14H15 à 16H

information : 06 83 09 49 21  
OU  
laetitia.georges6@orange.fr

RETROUVONS - NOUS  
TOUS LES MOIS

# CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS 2026

Blamont

### JANVIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1			1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10
3	12	13	14	15	16	17
4	19	20	21	22	23	24
5	26	27	28	29	30	31

### FÉVRIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						1
2	2	3	4	5	6	7
3	9	10	11	12	13	14
4	16	17	18	19	20	21
5	23	24	25	26	27	28

### MARS

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						1
2	2	3	4	5	6	7
3	9	10	11	12	13	14
4	16	17	18	19	20	21
5	23	24	25	26	27	28
6	30	31				

### AVRIL

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	6	7	8	9	10	11
3	13	14	15	16	17	18
4	20	21	22	23	24	25
5	27	28	29	30		

### MAI

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	4	5	6	7	8	9
3	11	12	13	14	15	16
4	18	19	20	21	22	23
5	25	26	27	28	29	30
6	31					

### JUIN

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	1	2	3	4	5	6
3	8	9	10	11	12	13
4	15	16	17	18	19	20
5	22	23	24	25	26	27
6	29	30				

### JUILLET

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	6	7	8	9	10	11
3	13	14	15	16	17	18
4	20	21	22	23	24	25
5	27	28	29	30	31	

### AOÛT

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	3	4	5	6	7	8
3	10	11	12	13	14	15
4	17	18	19	20	21	22
5	24	25	26	27	28	29
6	31					

### SEPTEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	1	2	3	4	5	6
3	7	8	9	10	11	12
4	14	15	16	17	18	19
5	21	22	23	24	25	26
6	28	29	30			

### OCTOBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	5	6	7	8	9	10
3	12	13	14	15	16	17
4	19	20	21	22	23	24
5	26	27	28	29	30	31

### NOVEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	2	3	4	5	6	7
3	9	10	11	12	13	14
4	16	17	18	19	20	21
5	23	24	25	26	27	28
6	30					

### DÉCEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1						
2	1	2	3	4	5	6
3	7	8	9	10	11	12
4	14	15	16	17	18	19
5	21	22	23	24	25	26
6	28	29	30	31		

## ORDURES MÉNAGÈRES



### LE JEUDI

### DES SEMAINES PAIRES

- Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- Les bacs à ordures ménagères non purcés ne sont pas collectés.
- Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.

## DÉCHETS RECYCLABLES



### LE JEUDI

### DES SEMAINES IMPAIRES

- Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.

## ENCOMBRANTS



### SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 81 31 84 99

AU MOINS 48 H AVANT LE JOUR DE LA COLLECTE

Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³ !

- Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.
- Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
- Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.

CALENDRIER GRATUIT  
VENTE INTERDITE



ENCOMBRANTS

DÉCHETS RECYCLABLES

ORDURES MÉNAGÈRES

# ÉCOLE MATERNELLE



## *La soupe de légumes*

Nous avons travaillé sur l'album La soupe au caillou et décidé de cuisiner une soupe de légumes mais sans caillou ...

Nous avons épluché, coupé, lavé, cuit et mixé les légumes.

Il y avait du céleri, des carottes, des oignons, des pommes de terre et des poireaux

Puis, nous avons décoré la salle de sport, installé des tables et nous avons dégusté la soupe avec les mamans, les papas, les mamies, les papis, les nounous ...

Elle était délicieuse ...

## *Cinéma*

Vendredi 5 décembre nous sommes allés au cinéma à Pont de Roide voir des courts métrages iraniens intitulés les Contes de la mère poule dont les héros sont fabriqués à partir de tissu, de laine ou de papier découpé.

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### *Spectacle* BRICOLOGIE

Les élèves de l'école élémentaire de Blamont ainsi que les élèves des écoles du plateau de Blamont ont assisté à un spectacle nommé « Bricologie » qui a eu lieu à l'église de Blamont jeudi 11 décembre 2025 à 9h30.

Bricologie est un spectacle hybride entre conférence, performance et concert, présenté par le musicien bricoleur Nicolas Bras, qui crée un folklore imaginaire autour de ses 48 instruments DIY fabriqués à partir d'objets de récupération. Ce spectacle nous a été proposé par le Moloco. Le musicien, Nicolas Bras, est ensuite intervenu le lendemain, vendredi 12 décembre 2025, dans les deux classes de Blamont.

Il a réalisé avec les élèves des ateliers de fabrication d'instruments à partir d'objets de récupération apportés par les élèves (rouleaux de sopalin, tuyaux en PVC, boîtes de conserve, ... et des cordes de guitare). Puis, après un temps de fabrication effectué le matin, les élèves ont pu s'entraîner et s'enregistrer l'après-midi pour créer une production sonore collective.

L'expérience était très intéressante et a permis aussi de sensibiliser les élèves à l'écologie.

Les familles risquent de voir apparaître des nouveaux bricoleurs et musiciens en herbe !

## LES FARFADETS

« Une journée cocooning a été organisée dans la douceur avec au programme des musiques douces accompagnées de lumières Snozelen.

Les enfants font des activités de Noël comme des photophores, bougeoirs, boules décoratives... »

Merci à vous  
Bien cordialement



**GEORGES Laëticia**  
Multi accueil les farfadets  
12, rue viette  
25310 BLAMONT

Tel : 09.62.27.60.53 / Port :  
07.85.04.92.55

[Blamont.crechelesfarfadets@francas-doubs.fr](mailto:Blamont.crechelesfarfadets@francas-doubs.fr)

# AU COLLÈGE

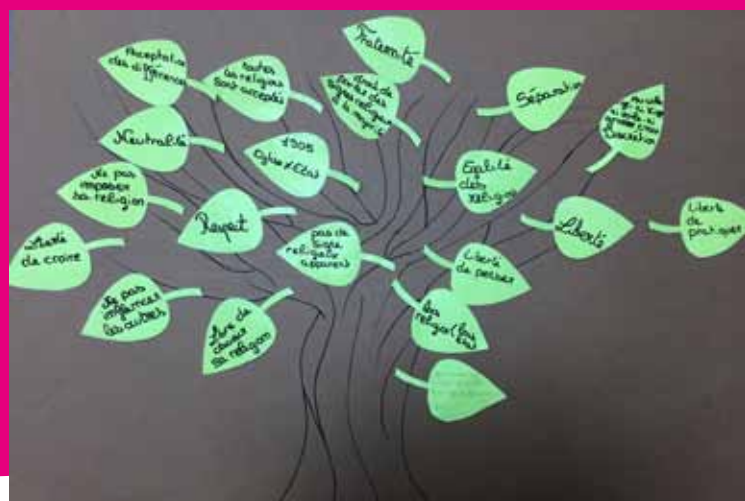
## Visite aux Archives départementales à Besançon

Les 5 et 12 décembre, les élèves de 6ème 1 et 6ème 2 se sont rendus aux Archives départementales du Doubs pour visiter les locaux et participer à un atelier « Paysages ruraux, paysage urbains ». Ils ont pu voir l'évolution des paysages à partir de photos entre le début du 20ème et notre époque, et repérer les signes de transformation (urbanisation, changement des pratiques agricoles et industrielles, modernisation, développement des infrastructures). La visite des locaux a permis de comprendre quels types de documents (des plus anciens à des archives récentes) on pouvait trouver et comment on pouvait les stocker.



## Parlons laïcité !

Pour les 120 ans de la loi de séparation de l'Église et de l'État le 9 décembre 2025, les élèves de 3ème qui avaient au préalable travaillé sur la laïcité sont intervenus dans les classes des différents niveaux. Ensemble, ils ont visionné un film présentant les valeurs piliers de la République, ont débattu et les ont invités à noter en quelques mots ce qu'ils avaient retenu afin de confectionner l'arbre de la laïcité.



## Un après-midi en immersion pour l'option Sécurité-défense !

Ce mois-ci l'armée et la gendarmerie ont proposé aux jeunes de travailler sur la gestion de crise en se relayant dans trois ateliers :

- le premier portait sur le secourisme et les gestes qui peuvent sauver,
- le second plaçait les élèves dans une situation d'enquête scientifique dans le cas d'un cambriolage (recherche d'indices, prise d'empreintes digitales),
- dans le troisième atelier, les élèves réfléchissaient sur la manière de gérer différentes situations de crise : aide humanitaire (dons, nourriture et vêtements), comportements à adopter en cas d'intrusion ou de catastrophe naturelle.

L'objectif de cette séance : les former à la capacité de réagir sans panique et d'assister les adultes et leurs camarades en cas de crise. Des activités attractives qui ont bien plu !



# MÉDIATHÈQUE



En partenariat avec la Bibliothèque Pour-Tous de Vermondans-Pont de Roide.

Une belle soirée passée en compagnie de Catherine Lovey, pour présenter et échanger sur son dernier roman

« histoire de l'homme qui ne voulait pas mourir ». Au-delà de l'écrivain, nous avons découvert une femme engagée remplie d'humanité.

Marie-Anne de Pont-de Roide et Françoise de Blamont ont su une fois de plus animer cette rencontre avec brio. Merci à toutes les deux pour leur engagement.

Vous étiez une trentaine de personnes à être venue assister à ce moment littéraire et nous vous en remercions. Le libraire des Papiers bavards présent a proposé les romans de Catherine

Retour sur... la soirée du 26 novembre

## FESTIVAL LES PETITES FUGUES

avec CATHERINE LOVEY Auteur écrivain

Lovey au public. La soirée s'est achevée par un moment convivial. Le partenariat avec la bibliothèque Pour Tous de Pont-de-roide a une nouvelle fois bien fonctionné.

Organisé par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, le festival invite chaque année des écrivains à sillonner la région durant quinze jours, pour plus d'une centaine de rencontres. Cette année 15 écrivains ont été invités. C'est une véritable chance de participer à un tel dispositif. On compte sur Vous pour le prochain festival en 2026.

« Histoire de l'homme qui ne voulait pas mourir » est disponible à la médiathèque ainsi que les précédents romans de Catherine Lovey.



## LES NUITS DE LA LECTURE

Thème : Villes et campagnes

PROJECTION DU FILM « Robe Rose Et chocolat »

JEUDI 22 JANVIER 2026

18H30 A LA MAISON POUR TOUS DE BLAMONT

Initialement prévue à la médiathèque mercredi 21 janvier et au vu du succès de ce film, nous avons modifié la date et le lieu en accord avec l'Association La Louise.

Nous pourrions vous accueillir plus nombreux qu'à la médiathèque, et les conditions de projections seront réunies pour apprécier ce film d'une durée de 2h, tiré du roman « Amer le chocolat ».

La présence de Marie Thérèse Boiteux est prévue, accompagnée de membres de l'association La Louise. Un chapeau « au bon vouloir de chacun.e sera proposé par l'Association La Louise, dans le but de les soutenir financièrement.

La projection sera suivie d'un débat.

**Entrée libre. Ouverture des portes 18h. Ne soyez pas en retard !**

Faites le savoir autour de Vous. Merci. On compte sur Vous !



A vos agendas

BUSOTHÉÂTRE :  
*Orchestre Victor Hugo à l'Axone*

Dimanche 11 janvier 2026 à 16h.

Rappel pour les personnes inscrites : Rendez-vous à 15h devant la médiathèque.



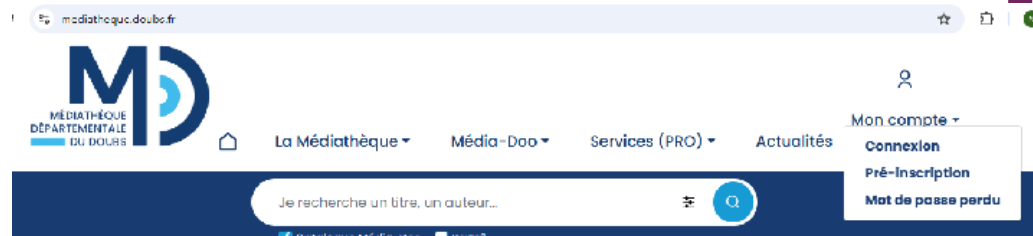
# MÉDIATHÈQUE

## NOUVEAU PORTAIL de la médiathèque départementale

Suite au changement de logiciel de la Médiathèque Départementale du Doubs, le site Sequoia dédié au numérique n'existe plus.

Afin d'accéder à nouveau aux ressources numériques, vous devez effectuer une pré-inscription suivant la procédure en vous rendant sur le site : <https://mediatheque.doubs.fr/>

1) Sur la page d'accueil :  
sélectionner Mon compte –  
« Pré-inscription »



2) Compléter la page d'informations personnelles ainsi que la partie contact.

### Personnes sous ma responsabilité

In qualité de représentant légal, j'inscris sous ma responsabilité :

Ajouter une personne sous ma responsabilité

Se préinscrire

3) Dans la partie « Personnes sous ma responsabilité », sélectionner « Se préinscrire »

Lorsque votre pré-inscription sera finalisée, vous aurez accès au portail y compris aux ressources numériques. De notre côté, nous validerons votre inscription pour une année.

Si vous rencontrez un problème, merci de nous contacter ou de passer nous voir à la médiathèque, de préférence un mercredi ou un samedi.

## EXPO PHOTO

Après avoir été exposé lors du Téléthon, **L'exposition Téléthon à Blamont est visible dans le hall de la poste jusqu'au mercredi 7 janvier 2026. Profitez-en !**

Photos de l'exposition :  
*Jean-Claude Tiercin*



*M*  
édiathèque  
BLAMONT

**Fermée**

du lundi 22 décembre  
au 5 janvier inclus.

Toute l'équipe de la médiathèque vous remercie pour votre fidélité tout au long de l'année 2025 et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !  
On se retrouve Mardi 6 janvier 15h30 !

Retour sur...  
**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR



**5-6  
DECEMBRE  
2025**



C'est en famille, entre amis ou accompagné de son animal de compagnie que la 33<sup>ème</sup> édition du Téléthon de Blamont a été lancée sur la place des tilleuls à 18h30, ce vendredi 5 décembre. Tout ce petit monde a pu ensuite se retrouver sous des chapiteaux surchauffés pour déguster la traditionnelle Télécoillotte et finir la soirée sur des notes musicales.

Cette année encore, de nombreux défis sportifs ont rythmé le week-end (24 heures d'haltérophilie, 6h de marche ou course à pied, 6h de judo, etc.).

Les enfants des écoles du plateau de Blamont, accompagnés de leurs enseignants, sont venus chanter pour le Téléthon.



Beaucoup de monde était présent pour les applaudir.

Ce weekend s'est terminé par un magnifique spectacle de danse proposé par la troupe locale Indépen'Danse à la salle des fêtes de la Maison Pour Tous.

**Nous tenons à remercier nos différents sponsors et donateurs qui ont permis au Téléthon de Blamont de reverser plus de 28 000 euros à l'AFM Téléthon.**

Il est encore possible de déposer vos dons dans la boîte aux lettres d'un des organisateurs Jean-Jacques LAMBOLEY ou Laurent BELOT, ou en faisant un don directement sur la page de collecte à l'adresse suivante <https://mapage.telethon.fr/animation/Telethon-du-plateau-de-Blamont>.

*L'ensemble des bénévoles du Téléthon de Blamont vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous dit à bientôt.*



# DES NOUVELLES DE L'EHPAD

*Vendredi 21 novembre* : Les résidents récemment arrivés ont partagé un repas convivial en présence des membres du comité d'accueil.



*Jeudi 27 novembre* : Les résidents qui le souhaitaient ont participé au temps de prière.



*Vendredis 28 novembre et 12 décembre* : Les résidents ont célébré les anniversaires des mois de novembre et décembre lors d'un moment festif avec Hubert. Ils ont dégusté un bon gâteau accompagné d'un verre de champagne.



*Vendredi 5 et jeudi 11 décembre* : les résidents ont profité d'une sortie au marché de Noël de Montbéliard pour découvrir les stands et l'ambiance de Noël.

*Vendredi 12 décembre* : les résidents ont participé à la commission animation.



*Mardi 16 décembre* : les résidents et le personnel ont fêté le repas de Noël de l'EHPAD, dans une ambiance chaleureuse et festive, animé par Hubert et Dany. Le Père Noël a apporté sourires et bonne humeur à tous.





Les Zygomatics présentent

# Un trésor sous le potager

D'Angélique Sutti

## Théâtre



### Tarifs :

- adulte : 10€
- enfant +12 ans : 5€
- enfant - 12ans :  
gratuit

Dans votre ville samedi à  
20h30

Et si vous voulez nous revoir,  
nous serons à

Hérimoncourt le 10 janvier

Thulay le 7 février

Vieux-Charmont le 28 février

Blamont le 7 mars

Rémondans le 4 avril

Pont de roide le 25 avril

N'hésitez pas à nous suivre sur :



Les Zygomatics



les\_zygomatics\_



# INFOS SANTÉ

JANVIER 2026

---

## MEDECINS

APPELER LE **116117**

**Si urgence appeler le 15**

*Le service de garde va du samedi 12 H (ou veille de jour férié à 20 H) au lundi (ou lendemain de jour férié) à 8 H et toutes les nuits de la semaine de 20 H à 8 H.*

## PHARMACIES

*Le service de garde du dimanche (ou du jour férié) va du samedi (ou de la veille du jour férié) à 19 H au lundi (ou lendemain de jour férié) à 9 H. Le service d'urgence la nuit en semaine est assuré par la pharmacie de garde le dimanche (ou le jour férié) précédent.*

**Samedi 3 et dimanche 4**

**DOILLON à Pont-de-Roide/Vermondans**

**Samedi 10 et dimanche 11**

**PEGEOT à Pont-de-Roide/Vermondans**

**Samedi 17 et dimanche 18**

**ANEDDA à Mathay**

**Samedi 24 et dimanche 25**

**LESCA à Blamont**

**Samedi 31 et dimanche 1er**

**DOILLON à Pont-de-Roide/Vermondans**

Le planning étant susceptible de modifications, vous pouvez appeler le **3237** pour confirmation.

## CABINET INFIRMIER

Le cabinet infirmier de Blamont est joignable à tout moment au **03.81.30.04.68**

Un système de transfert d'appel vous permet d'entrer rapidement en contact avec une infirmière.

## DENTISTES

*Le service de garde est assuré les dimanches et jours fériés de 9 H à 12 H.*

Pour connaître le dentiste de garde il convient désormais d'appeler le **116117**

## SERVICE D'ACTION SOCIALE PMA

Le service social PMA installé en mairie de Blamont est joignable sur rendez-vous en appelant le

**03.81.35.32.83** ou le **06.31.02.84.30**

---



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

## DON DU SANG

Renseignements : 03 81 61 56 15

- vendredi 2 janvier de 10h30 à 14h30 - musée Peugeot / Sochaux
- samedi 3 janvier de 9h à 13h - musée Peugeot / Sochaux
- samedi 10 janvier de 8h30 à 12h30 - foyer municipal / Audincourt
- lundi 12 janvier de 15h30 à 19h30 - salle du Majestic / Mandeure
- mardi 20 janvier de 15h30 à 19h30 - halle polyvalente / Pont-de-Roide

